

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 531

présenté par

M. Brindeau et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement souhaite supprimer l'alinéa qui vise à sanctionner la détention d'un faux passe. En effet, là détention à elle seule ne paraît pas pouvoir constituer une infraction pénale. De plus, en termes de proportionnalité de la peine, la détention et l'usage ne peuvent être sanctionnés de la même façon.